

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER FÉVRIER 2021

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	2411
2021 02 016 1.1. MESURES D'EXCEPTIONS.....	2411
2. ORDRE DU JOUR.....	2412
2021 02 017 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER FÉVRIER 2021.....	2412
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	2413
2021 02 018 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021.....	2413
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021	2413
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2413
6. LES RAPPORTS.....	2413
6.1 RAPPORT DU MAIRE.....	2413
6.2 RAPPORT DES COMITÉS.....	2413
6.3 RAPPORT DU D.G.....	2413
7. ADMINISTRATION.....	2413
7.1 RENONCIATION À L'AUGMENTATION DES SALAIRES POUR LES ÉLUS EN 2021.....	2413
2021 02 019 7.2 COTISATION À L'ADMQ (ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC) POUR L'ANNÉE 2021.....	2413
2021 02 020 7.3. LOCATION D'UNE PARTIE DU GARAGE MUNICIPAL POUR 2021.....	2414
2021 02 021 7.4. DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON.....	2414
2021 02 022 7.5. REMBOURSEMENT PARTIEL DU PRÊT TEMPORAIRE NUMÉRO 1.....	2415
2021 02 023 7.6 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2021.....	2415
2021 02 024 7.7. DEMANDE DU CLUB DE MOTO-NEIGE BLANCS SOMMETS - MODIFICATION DU SENTIER.....	2416
2021 02 025 7.8. ACHAT DE LA CLOCHE À VÊTEMENT.....	2416
8. URBANISME.....	2417
9. VOIRIE MUNICIPALE	2417
2021 02 026 9.1. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) POUR L'ANNÉE 2020.....	2417
10. HYGIÈNE DU MILIEU	2417
2021 02 027 10.1 ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE PORTANT SUR LA MISE EN COMMUN DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	2418
2021 02 028 10.2 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) - ADOPTION DU PLAN D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS.....	2418
11. SÉCURITÉ	2418
12. LOISIRS ET CULTURE.....	2418
2021 02 029 12.1. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉPARATION DE LA PISCINE MUNICIPALE.....	2418
2021 02 030 12.2. MODIFICATION DE L'ENTENTE AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ.....	2419
13. CORRESPONDANCE	2419
2021 02 031 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2419
14. TRÉSORERIE	2420
2021 02 032 14.1. RATIFIER LES COMPTES DE JANVIER 2021.....	2420
2021 02 033 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1ER FÉVRIER 2021.....	2420
2021 02 034 14.3 CORRECTIFS AU NIVEAU DE LA TRÉSORERIE.....	2421
14.4 DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE AU 31 JANVIER 2021.....	2421
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2421
2021 02 035 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE	2422

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 1er février 2021, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Poste vacant	Monsieur Yvon Desrosiers (absent)
Monsieur Jacques Ménard	Madame Line Gendron (visio)
Madame Lyssa Paquette (visio)	Monsieur Éric Leclerc (par téléphone à 19h48)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

2021 02 016 1.1. MESURES D'EXCEPTION

Suite à l'arrêté no 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a édicté le 15 mars 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel ainsi que les élus municipaux.

En raison du palier d'alerte maximale (zone rouge) décrété par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'Estrie, le 12 novembre 2020, les mesures dont la tenue des séances de conseil exceptionnellement à huis clos et la participation des élus par tout moyen de communication comme le téléphone ou la visioconférence sont de nouveau applicables.

Le conseil de la municipalité siège en séance ordinaire ce 1^{er} février 2021 par voie visioconférence. Sont présents à cette visioconférence : monsieur Bernard Marion en présentiel, monsieur Jacques Ménard en présentiel, madame Lyssa Paquette par visioconférence, monsieur Éric Leclerc par voie téléphonique, et madame Line Gendron par visioconférence. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance en présentiel, la directrice générale et secrétaire-trésorière monsieur Brigitte Desruisseaux.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par présentiel, visioconférence et par voie téléphonique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel, en visioconférence et par voie téléphonique.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 02 017

2. Ordre du jour

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport du D. G.

7. Administration

- 7.1. Renonciation à l'augmentation des salaires pour les élus en 2021
- 7.2. Cotisation à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) pour l'année 2021
- 7.3. Location d'une partie du garage municipal pour 2021
- 7.4. Demande d'une carte de crédit au nom de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton
- 7.5. Autorisation de paiement à la Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie pour remboursement d'une partie du prêt temporaire
- 7.6. Journée de la persévérance scolaire 2021
- 7.7. Demande du Club de Moto-Neige Blancs Sommets – Modification du sentier
- 7.8. Achat de la cloche à vêtement

8. Urbanisme

Aucun dossier

9. Voirie

- 9.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) pour l'année 2020

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Entente intermunicipale matières résiduelles portant sur la mise en commun ces matières résiduelles

11. Sécurité

Aucun dossier

12. Loisirs et Culture

- 12.1. Acceptation de la soumission pour la réparation de la piscine municipale
- 12.2. Modification de l'entente au Fonds des municipalités pour la biodiversité

13. Correspondance

- 13.1. Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1. Ratifier les comptes payés du mois de janvier 2021

- 14.2 Adoption des comptes à payer au 1er février 2021
- 14.3 Corrections au niveau de la trésorerie
- 14.4 Dépôt du relevé bancaire du mois de janvier 2021

15. Varia et période de questions

Aucun dossier

16. Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 1er février 2021 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2021 02 018 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté tel que rédigé.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2021

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions

Aucun contribuable présent, séance à huis clos en raison du décret de la COVID-19.

6. Les rapports

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 3 rencontres et/ou réunions à la MRC et à la municipalité.

6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Line Gendron a participé à 3 réunions et/ou rencontres.

Monsieur le conseiller Éric Leclerc se joint à la séance par voie téléphonique.

6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

7.1 RENONCIATION À L'AUGMENTATION DES SALAIRES POUR LES ÉLUS EN 2021

Point remis à une séance ultérieure.

2021 02 019 7.2 COTISATION À L'ADMQ (ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC) POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT que l'adhésion à l'ADMQ doit être renouvelée chaque année ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion comporte une option Assurance Protection ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton renouvelle son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2021 au coût de 885 \$ incluant la cotisation et l'assurance juridique ;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer le paiement au montant de 959.13 \$ taxes incluses.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 02 020 7.3. LOCATION D'UNE PARTIE DU GARAGE MUNICIPAL POUR 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil consente à louer la partie 4 du garage municipal situé au 1829, chemin Tremblay à monsieur Martin Desrosiers qui en fera usage comme entrepôt au coût de 280.00 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2021 ;

QUE celui-ci doit fournir à la Municipalité une preuve d'assurances responsabilité au montant de 2 000 000 \$;

QUE les parties aient la possibilité de mettre fin à l'entente et/ou la **modifier dans un délai de 30 jours** avant le terme soit le 31 décembre 2021 ;

QUE la direction générale soit autorisée à faire parvenir la présente résolution à monsieur Desrosiers.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 02 021 7.4. DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON

CONSIDÉRANT qu'une carte de crédit est parfois nécessaire pour effectuer certains achats ou effectuer un paiement ;

CONSIDÉRANT que présentement la directrice générale doit utiliser sa carte de crédit personnelle pour des dépenses municipales ;

CONSIDÉRANT qu'après réflexion il serait préférable que la Municipalité ait une carte de crédit à son nom ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D' la direction générale à faire la demande d'une carte de crédit au nom de la Municipalité à la Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie ;

QUE la limite de crédit de la carte soit de 10 000 \$;

QUE la directrice générale madame Brigitte Desruisseaux soit autorisée à l'utiliser pour effectuer des achats pour la municipalité ou effectuer des paiements.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 02 022 7.5. REMBOURSEMENT PARTIEL DU PRÊT TEMPORAIRE NUMÉRO 1.

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait fait la demande d'un prêt temporaire d'un montant de 777 448 \$ (sept cent soixante-dix-sept mille quatre cent quarante-huit dollars) pour des travaux de réfection du chemin Tremblay (*Réf. Résolution 2018 09 201*) ;

CONSIDÉRANT le remboursement de la subvention de la TECQ 2014-2018 versé à la Municipalité en décembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie à procéder à un remboursement partiel de 511 375 \$ sur le prêt temporaire numéro 1 ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Christine Boudreau de la Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 02 023 7.6 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2021

CONSIDÉRANT que les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont réitéré parmi les actions à prioriser pour la prochaine année, celle de contribuer à la persévérance scolaire, la réussite académique et la poursuite des études supérieures dans une optique de rehaussement des capacités personnelles, d'égalité des chances, et de recherche et d'occupation d'emplois de qualité ;

CONSIDÉRANT que le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encre 17,5 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus et qu'un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;

CONSIDÉRANT que le travail du Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu

social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie organise, du 15 au 19 février 2021, la 12^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci souhaitent rendre hommage cette année à la résilience dont font preuve les élèves et les étudiants, et qu'elles visent à générer des centaines de genres de la part de l'entourage et de la population, de manière à insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours, à contribuer à les motiver de poursuivre et à donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire ;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ PAR madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé et des services sociaux, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

DE faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 02 024 7.7. DEMANDE DU CLUB DE MOTO-NEIGE BLANCS SOMMETS - MODIFICATION DU SENTIER

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ PAR madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le Club de Moto-Neige Blancs Sommets à longer de 230 mètres la route 206 à la hauteur de la ferme Kaeslin et à la traverser à 832 mètres du chemin Lessard suite à leur demande ;

QUE cette modification doit être approuvée par le ministère des Transports pour être effective.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 02 025 7.8. ACHAT DE LA CLOCHE À VÊTEMENT

ATTENDU que le CAB (Centre d'action bénévole) souhaite mettre fin à la tournée de collecte de vêtement qui se trouvait dans les cloches à vêtements situés sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que l'organisme Récupex se porte volontaire pour en assumer la relève et ainsi prendre en charge : la collecte dans les cloches réparties dans la MRC, le tri et la vente ;

ATTENDU que les cloches situées sur le territoire de la MRC de Coaticook appartiennent à l'organisme le Support, et que celle-ci souhaite les vendre ;

ATTENDU que la quantité de vêtements détournés de l'enfouissement s'avère une économie d'environ 570 \$ pour chaque municipalité ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook s'occupe de l'entente avec Récupex et de la coordination avec le CAB ;

ATTENDU Récupex sera responsable de l'entretien de la cloche (exemple : la changer si nécessaire, la repeindre, etc.) d'y mettre son logo ;

ATTENDU que la municipalité s'engagerait à la rendre accessible et la déneiger ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyssa Paquette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'aviser la MRC de Coaticook que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accepte de faire l'achat de la cloche à vêtement situé au garage municipal au coût de 500 \$;

D'autoriser la direction générale à effectuer le paiement lors de la réception de la facture ;

DE faire parvenir la présente résolution à monsieur Dominick Faucher, directeur général de la MRC de Coaticook et au Centre d'Action Bénévole.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

Aucun dossier

9. Voirie municipale

2021 02 026 9.1. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 257 232 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Line Gendron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

2021 02 027 10.1 ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE PORTANT SUR LA MISE EN COMMUN DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale entre la MRC de Coaticook et les municipalités de Barnston Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et de Stanstead Est portant sur la mise en commun des collectes des matières résiduelles (matières compostables, recyclables et déchets ultimes) suite à l'octroi du contrat à Sani-Estrie Inc. ;

CONSIDÉRANT que cette entente est d'une durée maximale de 5 ans et ne sera pas renouvelable ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Éric Leclerc ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accepte l'entente intermunicipale portant sur la mise en commun des collectes des matières résiduelles telle que rédigée ;

QUE le maire, monsieur. Bernard Marion et la directrice générale madame Brigitte Desruisseaux soient autorisés à signer ladite entente au nom de la municipalité.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 02 028 10.2 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) - ADOPTION DU PLAN D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

CONSIDÉRANT que le programme de subvention PIQM 1.5 l'une des obligations est la production d'un plan d'élimination des raccordements inversés ;

CONSIDÉRANT que Mme Johanne Brodeur, ingénieure chez FNX Innov va produire le plan d'élimination des raccordements inversés et son échéancier de réalisation ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le plan d'élimination des raccordements inversés ;

DE transmettre celui-ci au chargé de projet du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) pour approbation.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

Aucun dossier

12. Loisirs et culture

2021 02 029 12.1. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉPARATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives d'un montant de 41 995 \$ pour effectuer une mise à niveau de la piscine municipale ;

ATTENDU que la Municipalité a fait parvenir un appel d'offres pour le projet de réparation de sa piscine à quatre soumissionnaires ;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a été effectuée le mercredi 20 janvier 2021 à 11h05 en présence de deux témoins, et qu'il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton accepte l'appel d'offres de l'entreprise Piscine VIP. Inc. au montant de 46 630 \$ plus les taxes applicables pour son projet de réparation de piscine municipale ;

QUE le maire, monsieur Bernard Marion et la directrice générale, madame Brigitte Desruisseaux, soient autorisés à signer tous les documents pertinents ;

QUE la présente résolution soit transmise à Piscine VIP Inc.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 02 030 12.2. MODIFICATION DE L'ENTENTE AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la Fondation de la faune du Québec de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton considérant sa contribution au Fonds des municipalités pour la biodiversité (*Référence résolution 2020 11 196*) ;

CONSIDÉRANT que des modifications minimales, mais importantes pour la gestion administrative doivent être apportées à cette entente ;

CONSIDÉRANT que le fond de l'entente n'est pas changé, mais certaines parties mieux précisées ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'autoriser le maire ou la directrice générale à signer l'entente modifiée ;

QUE l'entente porte sur une durée de 3 ans (2020-2021, 2021-2022 et 2022 au 31 mars 2023) ;

QUE le montant déboursé par la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton soit la somme de 1 \$ par unité de taxation pour un total de 350.

DE faire parvenir la présente résolution à madame Christine Bélanger de la Fondation de la faune du Québec.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2021 02 031 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Que la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2021 02 032 14.1. RATIFIER LES COMPTES DE JANVIER 2021

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 11 janvier 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de janvier du chèque/dépôt 501684 au 501702 d'un montant de 9 473.30\$;

De ratifier le paiement des comptes payés après le 11 janvier 2021 d'un montant de 305.35 \$:

- Payé par chèque aucun montant de 0 \$;
- Payé par prélèvement numéro 14295 au 14297 au montant de 305.35 \$;
- Payé par dépôt direct aucun au montant de 0 \$.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 02 033 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1ER FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 1er février 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 44 819.23 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 5300 au 5311 pour un montant de 29 652.16 \$
- comptes à payer par prélèvement 14298 pour un montant de 112.96 \$
- comptes à payer par dépôt direct 834 à 847 pour un montant 15 054.11 \$

Liste des factures payées après la séance :

- Pierre Chouinard & Fils	74.73 \$
- MRC de Coaticook	89.23 \$
- Domaine du Rénovateur	2.17 \$
- RIGDSC	1 229.05 \$
- Stéphane Bourget	400.00 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 44 819.23 \$ au 1er février 2021.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 02 034 14.3 CORRECTIFS AU NIVEAU DE LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT que des erreurs apparentes ont été détectées dans les procès-verbaux de 2020 au niveau de la trésorerie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la correction de celles-ci ;

CONSIDÉRANT que les erreurs ne sont qu'administratives et n'affectent en rien les liquidités de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

QUE dorénavant les résolutions suivantes seront corrigées comme suit :

2020 01 013

« Payé par dépôt direct **664 à 690** pour un montant de **11 202.15\$** »
« Montant des comptes à payer après le 2 décembre d'un montant de **20 905 37\$** »

2020 01 014

« Payé par chèques **4973 à 5003** pour un montant de **59 144.97\$** »
« Payé par dépôt direct **691 à 692** pour un montant de **75 558.67\$** »
« Montant des comptes à payer au 13 janvier 2020 d'un montant de **140 775.54\$** »

2020 02 041

« Payé par dépôt direct **693 à 707** pour un montant de 17 415.17\$ »

2020 04 075

« Payé par chèque n **5042 à 5043** pour un montant de 1 297\$ »

2020 04 076

« Payé par prélèvement 14173 à **14176** pour un montant de 3 430.17\$ »

2020 05 092

« Payé par prélèvement 14177 à **14181** pour un montant de 626.51\$ »
« Payé par dépôt direct **730** pour un montant de 17 300.14\$ »

2020 06 106

« Payé par dépôt direct **741** pour un montant de 1 297\$ »

2020 06 107

« Payé par chèque **5079 à 5099** pour un montant de **53 452.67\$** »
« Payé par prélèvement **14196 à 14199** pour un montant de **3 251.52\$** »
« Payé par dépôt direct **742 à 752** pour un montant de **20 865.25\$** »
« Montant des comptes à payer au 1^{er} juin 2020 d'un montant de **77 569.39\$** »

2020 08 144

« Payé par prélèvement **14216 à 14221** pour un montant de **798.38 \$** »

2020 12 219

« Payé par chèque **5246 à 5268** pour un montant de **24 460.08 \$** »
« Payé par prélèvement **14271 à 14273** pour un montant de **3 122.41 \$** »
« Payé par dépôt direct **805 à 817** pour un montant de **38 541.17 \$** »
« Montant des comptes à payer au 7 décembre 2020 d'un montant de **66 123.66\$** »

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.4 DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE AU 31 JANVIER 2021

Une copie du relevé bancaire est déposée aux membres du conseil.

15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS



Aucune question.

2021 02 035 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 21 h 22.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et secrétaire-trésorière